

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Demont, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : **FINANCES - Affectation des résultats de l'exercice 2007**

Monsieur SOROSTE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à l'approbation du Compte administratif 2007, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement pour chacun des budgets.

Il convient de rappeler que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes) ; au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Pour le Budget principal, le résultat cumulé de fonctionnement est de 6 551 597,25 € (résultat 2007 de 5,77 M€ + résultat reporté 0,78 M€), que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

■ 3 643 485,11 € en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

■ 1 908 112,14 € également en réserves, à titre complémentaire, afin de financer des dépenses complémentaires dans la Décision modificative n°1 et/ou de réduire l'inscription d'emprunts ;

■ 1 000 000 € en report à nouveau (recette de fonctionnement).

Pour les budgets annexes de l'Eau et des Parcs de stationnement, une réforme de l'Instruction budgétaire et comptable « M 4 » est intervenue au 1^{er} janvier 2008, qui implique une correction exceptionnelle du solde d'exécution de la section d'investissement. Celui-ci doit être minoré du montant des intérêts courus non échus comptabilisés à la clôture 2007 et du montant des provisions pour dépréciation de compte de tiers.

Pour le budget annexe des Parcs de stationnement, le solde d'investissement est modifié de la façon suivante :

Solde d'exécution figurant au Compte administratif 2007 :	+ 586 796,38 €
Intérêts courus non échus au 31/12/2007 :	- <u>39 748,24 €</u>
Solde d'exécution corrigé	= + 547 048,14 €

C'est ce dernier montant qui sera repris dans la Décision modificative n°1.

Le résultat de fonctionnement est pour sa part égal à zéro et il n'y a donc pas lieu de délibérer sur son affectation.

Pour le budget annexe de l'Eau, le solde d'investissement est modifié de la façon suivante :

Solde d'exécution figurant au Compte administratif 2007 :	- 711 037,80 €
Intérêts courus non échus au 31/12/2007 :	- 12 559,57 €
Provision pour dépréciation de comptes débiteurs :	- <u>245 991,34 €</u>
Solde d'exécution corrigé	= -969 588,71 €

Le résultat d'exploitation s'élève à 765 620,98 €. Exceptionnellement, il ne couvre pas en totalité le besoin de financement d'investissement, du fait de la correction mentionnée ci-dessus, et le solde devra donc être financé à l'occasion de la D.M. n°1. Dans ce cas de figure, le résultat d'exploitation doit être affecté en totalité en réserves.

Par ailleurs, il convient de préciser que les provisions pour risques constituées sur ce budget annexe suivront le régime budgétaire.

Pour le budget annexe de l'assainissement non collectif, le résultat de fonctionnement est de 12 030,07 €, que je vous propose d'inscrire en report à nouveau (pas de besoin de financement d'investissement).

Je vous demande d'approuver l'affectation des résultats de fonctionnement telle que détaillée ci-dessus et de préciser que les provisions pour risques constituées sur le budget annexe de l'eau suivront le régime budgétaire.

Adopté.

Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé s'abstiennent.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.